1er mariage de Georges Jarry (père du migrant Goerges) avec Françoise Craneix le 28-12-1708 à Grez-Neuville

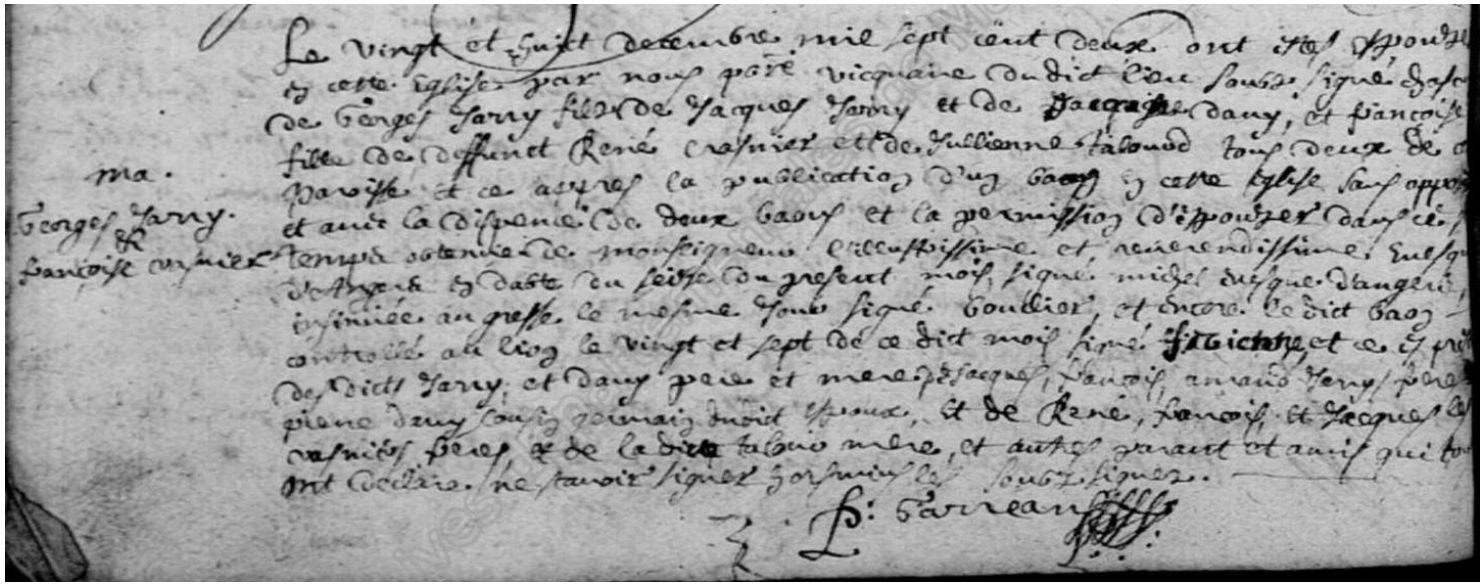

ma.
Georges Jarry
&
Françoise Craniez

La vingt et huict decembre mil sept cent deux ont esté espousés
en cette eglise par nous prêtre vicquaire dudict lieu soussigné de Jaco
de Georges Jarry filz de Jacques Jarry et de Jacquine Dany, et Françoise
fille de defunct René Craniez et de Julienne Talonnéd tous deux de ce
paroisse et ce apres la publication des bans en cette eglise sans opposi
et avec la dispense des deux bans et la permission de espouser donnée
temps estantz de monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque
d'Angers en datte du seitze du present mois signé michel duc de Vendôme
insinuée au greffe le mesme jour signé Coudier, et encore le dict bans
controllé au lieu le vingt et sept de ce dict mois signé [illegible] et ce en pre
des dicts Jarry et Dany pere et mere Jacques Jarry, Françoise Jarry pere
pierre Dany soutz germain dudict epoux, et de René, François et Jacques Cr
craniers freres et de la dicte Talonnéd mere, et autres parent et amis qui to
ont declaré ne savoir signer lorsqu'ils les soubz signés.

P: Barreau

2em mariage de Georges Jarry avec Jacquinne Rivron (parents du migrant Georges) le 10-11-1711 à Grez-Neuville

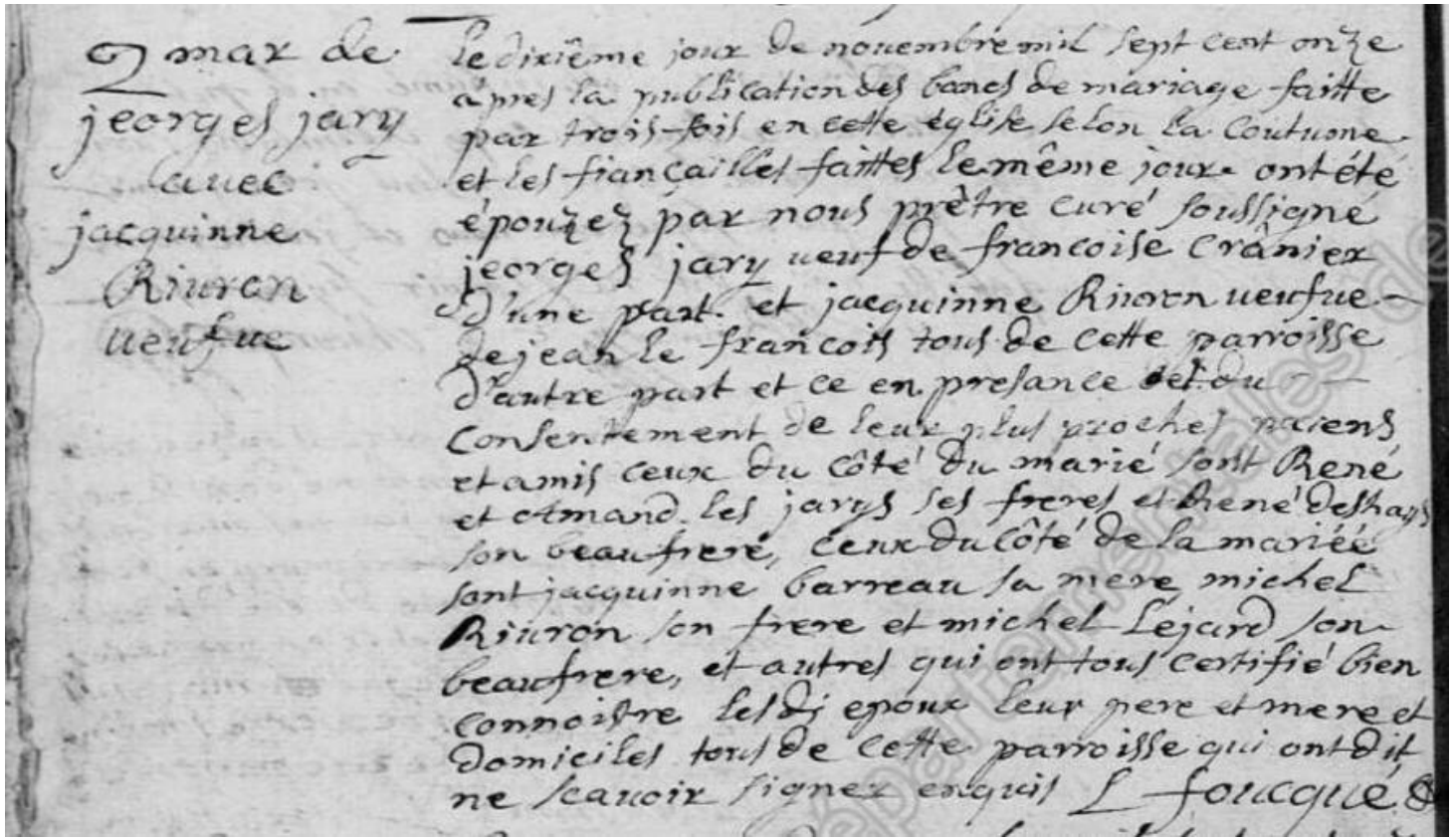

2 mar de
jeorges jary
avec
jacquinne
Rivron
veufve

Le dixième jour de novembre mil sept cent onze
après la publication des bans de mariage faitte
par trois fois en cette eglise selon la coutume
et les fiançailles faittes le même jour ont été
épousés par nous prêtre curé soussigné
jeorges jary veuf de francoise Craniex
d'une part. et jacquinne Rivron veufve
de jean le francois tous de cette parroisse
d'autre part et ce en presance et du
consentement de leurs plus proches parens
et amis ceux du côté du marié sont René
et etmand les jarys ses freres et René deshays
son beaufrere, ceux du côté de la mariée
sont jacquinne Barreau sa mere michel
Rivron son frere et michel Lejard son
beaufrere, et autres qui ont tous certifié bien
connoistre lesdis epoux leur pere et mere et
domicilés tous de cette parroisse qui ont dit
ne sçavoir signer enquis L fouqué